# COMMUNE DE OGNES

## COMPTE-RENDU
## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2016

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Maire,
Etaient présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Daniel CRUYPELINCK, Aurélie BAUDRY.
Secrétaire de séance : Daniel CRUYPELINCK

***Le quorum n'ayant pas été atteint à la date du 13 juin 2016, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué.***
***Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum***

### 1- approbation du procès-verbal du 29 mars 2016 :

Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

### 2- Convention avec le département pour sécuriser la traversée du village :

Suite à la demande de subvention concernant les aménagements de sécurité en traverse de la commune et plus particulièrement la pose des deux plateaux surélevés aux entrées du village qui seront sur la route départementale D548, une convention doit être signée entre M. Le Président du Conseil Départemental et la commune.
Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention.

Mme le Maire informe que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la part du département pour cette demande de subvention au titre des amendes de police.

Suite à la demande de subvention au titre de la DETR envoyée pour le même dossier, la Sous-préfecture nous a informés que les bordures de trottoirs, les caniveaux et les revêtements bitumeux ne sont pas éligibles à la DETR, il convient donc de reprendre une délibération avec les nouveaux tarifs, seuls 13 509.92 € sont éligibles sur un montant total de 43 523.77 € HT, pour valider l'accord de cette subvention.
Approuvé à l'unanimité.

### 3- Création de numéros de voies :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le département de l'Oise, en vue du prochain branchement des prises, il est nécessaire de confirmer certains numéros de voies et de créer celui de la salle des fêtes et du 4 bis impasse des écoles.
Deux arrêtés relatifs à la création des numéros de voie ont donc été pris dans ce sens. La salle des fêtes portera donc le numéro 27 bis rue Claude Tillet.

### 4- indemnité de conseil allouée au receveur municipal :

Mme le Maire propose d'accorder une indemnité de conseil et de budget au taux de 100% au receveur municipal, Mme Bouton arrivée le 4 janvier dernier en remplacement de Mme Rasamimanana.
Cette indemnité s'élevait à 230.53€ en 2015. Le montant pour 2016 sera fixé en fin d'année.
Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette indemnité.

### 5- Équipement salle des fêtes :

Lors d'une dernière location, il a été constaté, après état des lieux, qu'une table de la salle des fêtes étant manquante. Après délibération à l'unanimité du Conseil Municipal, il est décidé de demander au locataire le remboursement de la table, au prix d'achat TTC (soit 122.40 €, prix unitaire pour une

commande de 15 tables ) et d'instaurer une délibération afin de remédier aux éventuels casse, détérioration ou de perte du matériel de la salle des fêtes, en considérant que la commune avait bénéficié de réductions commerciales au moment de l'achat ainsi que de frais de livraison réduits en fonction des quantités achetées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit:

**Matériel :**

- Table : 200 €
- Chaise : 75 €
- Cafetière : 50 €
- Micro-onde : 80 € / cloche : 15 €
- Balai : 30 €

**Dégradation au bâtiment (fenêtres, portes, toilette ...)**

En cas de dégradation constatée, la caution de 800 € ne sera restituée qu'après paiement par le bénéficiaire de l'intégralité des dommages, après travaux de réparation par une entreprise

Si les dégradations dépassent le montant de la caution, la commune se réserve le droit de réclamer au bénéficiaire le solde restant dû.

Si aucun dommage n'a été constaté, cette caution sera restituée à la fin de la location.

Mme le Maire fait un état du stock de vaisselle retrouvé dans les placards de la salle des fêtes et évoque les besoins complémentaires pour une bonne homogénéité dans l'éventualité d'une mise à disposition des locataires de la salle, avec possibilité d'achat de bacs de rangement pour faciliter le comptage.

Comme le soulève M. Lefèvre, s'il y a investissement de vaisselle, il faudrait également prévoir l'achat d'un lave-vaisselle qui semble indispensable pour récupérer une vaisselle propre.

Mme le Maire informe qu'il devient impératif de changer la gazinière et le four. M. Cruypelinck suggère de les remplacer en priorité et de demander un devis global pour les trois éléments. Il est également envisager d'investir dans une chambre froide voire négative.

## 6- ADTO

Lors du conseil d'administration du 24 mai dernier, les administrateurs de l'ADTO ont décidé à l'unanimité de proposer à l'approbation de l'assemblée générale la modification des statuts, portant principalement sur l'objet social, ainsi que quelques modifications annexes comme la mise à jour juridique des statuts.

*Nouvelle rédaction :*

*L'Assistance Départementale pour les Collectivités de l'Oise a vocation à réaliser pour le compte de ses actionnaires, toute opération ou action s'inscrivant dans les compétences attribuées à la collectivité donneuse d'ordre et dans le respect du présent objet social.*

*L'Assistance Départementale pour les Collectivités de l'Oise peut en conséquence se voir confier l'étude ou la réalisation de tout projet visant notamment :*

- *A promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale*
- *A favoriser l'organisation, l'amélioration et l'équipement des territoires (économie d'énergie…)*
- *A promouvoir les actions d'aménagement et d'urbanisme des territoires ruraux*
- *A participer à la construction ou réhabilitation d'équipements culturels, éducatifs, sociaux, sportifs, administratifs ou économiques visant à favoriser l'emploi local.*
- *A développer les réseaux d'infrastructures, d'eau, de vidéoprotection, d'assainissement et les services s'y rattachant.*
- *A assister les actionnaires dans les procédures nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences.*
- *Ainsi que tout projet ou mission visant à la protection ou la mise en valeur des patrimoines et de l'environnement.*

*D'une manière générale, l'Assistance Départementale pour les Collectivités de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités territoriales qui en sont actionnaires, sur leur territoire géographique et dans le cadre exclusif des compétences attribuées à chacune.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification afin de permettre à la commune de prendre part au vote lors de l'assemblée générale qui se réunira en fin d'année 2016.

## 7- Questions diverses :

**Finances :**

Recettes :

- Fonds départemental de péréquation : 19 280.14 €
- Dotation forfaitaire : 27 806 €
- Subvention travaux église : 17 190 €
- Dédommagement Groupama sinistre toiture mairie : 7006.18 €
- Redevance ERDF : 197€
- Rattachement de la ligne du portable de la mairie au forfait fixe : 17 € de gain par mois

Dépenses :

- Perceuse pour agents technique: 199.90€
- Travaux d'entretien à la garderie (peinture, crépi intérieur...) : estimé à 331.88€

**Recensement 2017:** Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. En 2017, chaque personne recensée aura la possibilité de répondre au questionnaire du recensement par internet contrairement au dernier recensement de 2012. Le coordonnateur, Mme Vieira, secrétaire de mairie, a été nommé par arrêté municipal au mois de mai dernier. Il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. En octobre prochain, un superviseur de l'Insee sera désigné pour nous superviser pendant toute la collecte. Il sera donc nécessaire, à ce moment-là, de désigner un agent recenseur, et de fixer par délibération la rémunération de celui-ci et du coordonnateur en fonction des aides obtenus et du budget de la commune.

**Budgets 2016 :** Suite à des erreurs émanant du logiciel de comptabilité interne au niveau des cotisations Urssaf, les charges sociales sur le budget prévisionnel 2016 du syndicat scolaire ont été sous évaluées, il sera donc nécessaire en cours d'année de voter un budget supplémentaire.

**Columbarium :** La demande de subvention a été acceptée par le Conseil Départemental (d'un montant de 1 710 €) mais nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la part de la DETR. Néanmoins, ayant reçu leur accusé de réception, nous sommes en mesure de commencer les travaux sans risque de perdre celle-ci. Les travaux débuteront donc fin août début septembre 2016.

**Changement Fenêtres et portes de la mairie :** Le Conseil départemental a accepté notre demande de subvention pour les fenêtres de la mairie mais ne prend pas en compte celle du logement. Le montant s'élève donc à 2 220 €. Nous sommes également dans l'attente d'une réponse de la part de la DETR mais pouvons commencer les travaux qui sont donc prévus à la fin de ce mois.

**Reconstruction du local technique :** La demande de subvention a été acceptée par le Conseil Départemental à hauteur de 10 190€ mais nous sommes dans l'attente de la réponse de la DETR afin de déterminer si ces travaux débuteront cette année où en 2017. En réponse à M. Lefèvre, Mme le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 45 % par la DETR. L'accord du département étant valable deux ans, Mme le Maire propose, dans l'hypothèse où la DETR refuserait pour cette année cette demande de subvention, d'attendre encore et représenter ce dossier en 2017 si besoin.

**Église :** L'entreprise Kubicki qui en charge des travaux de l'église a pris du retard et nous a informé que les travaux reprendront courant juillet et qu'ils seraient achevés avant la fin d'année.

**Réparation toiture de la mairie :** Les travaux de réparation de la toiture auront lieu courant août 2016.

**PLU :** La personne en charge de l'élaboration de notre PLU a démissionné subitement ce qui engendre un retard supplémentaire dans la procédure. Le bureau d'étude est en cours de recrutement, les réunions devront donc débutés en Septembre après les congés d'été. M. Cruypelinck propose de faire un courrier pour les informer de notre mécontentement mais Mme le Maire propose, tout comme M. Lefèvre, d'attendre septembre et si un retard est encore annoncé d'ici là, faire un courrier voire se rétracter et réclamer le remboursement des sommes déjà versées.

**Local garderie :** L'architecte chargée du dossier pour la classification du local de garderie s'est rendue le 10 mars 2016 sur les lieux et doit avant la fin de ce mois nous envoyé le dossier finalisé.

**Arrêt de bus :** Lors d'un précédent conseil, nous nous étions interrogés sur les arrêts de bus, plus précisément la montée pour les lycéens qui a lieu à la salle des fêtes et non pas à la mairie comme les collégiens. Après avoir porté la réclamation auprès d'Oise mobilité, il s'avère que les deux arrêts mentionnés sur les dépliants notifiant les horaires de passages des bus (centre et la bascule) sont incorrects puisque l'arrêt "la bascule" se situe sur la commune de Chèvreville et non celle de Ognes. M. Amand du service des transports du conseil départemental nous conseille, considérant que l'heure de montée des lycéens et des collégiens est différente, de ne conserver qu'un seul arrêt (celui du centre face à la mairie) vu le coût de la mise en norme des arrêts (marquage au sol etc...). Un rendez-vous doit être pris prochainement afin de régulariser la situation.

**Stationnement des voitures et épaves :** Madame le Maire explique avoir fait appel à la gendarmerie à plusieurs reprises concernant le problème des véhicules et épaves mal stationnés. Il nous a été indiqué la procédure à suivre pour procéder à l'enlèvement du ou des véhicules mais il s'avère que les frais de remorquage incomberaient à la commune avant d'entamer des poursuites judiciaires. Il est envisager de trouver un autre moyen car il est inconcevable que tout soit supporter par la commune.
Concernant le stationnement des véhicules sur les trottoirs, M. Lefèvre propose de faire un courrier aux personnes concernées, en précisant, comme le stipule le POS, que chaque logement doit avoir deux places de stationnements dans sa propriété.

**Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif :** La CCPV nous informe que le service du SPANC va entreprendre des visites périodiques des installations sur la commune du 19 au 30 septembre 2016. Ce contrôle a pour but d'orienter les usagers sur les types de travaux éventuels à mettre en œuvre et de conseiller sur l'entretien des systèmes épuratoires. Les installations contrôlées seront celles qui ont été classées non conformes lors des dernières visites. Ces contrôles seront facturés aux propriétaires.

**Autorisation de poursuites :** Suite à l'arrivée d'une nouvelle trésorière, Mme Bouton, une autorisation de poursuites en cas d'impayés lui a été accordée par arrêté municipal car celle-ci est nominative. Elle permet à Mme Bouton d'engager des actions de recouvrement forcé envers les redevables défaillants sans solliciter systématiquement l'accord de Mme le Maire.

**Le point sur "à vous la parole" distribués lors du dernier bulletin municipal :** Très peu de retours nous sont parvenus, les attentes sont sensiblement les mêmes (problèmes de stationnement de véhicules sur les trottoirs, circulation difficile pour les piétons, la vitesse des véhicules…) et sont déjà en cours d'étude par le Conseil Municipal. Concernant la réparation du mur du cimetière, M. Lefèvre nous informe que les travaux sont prévus prochainement.
Il semblerait que l'après-midi récréatif avec structures gonflables soit préféré mais à la vue du très faible retour de la part des administrés le destin de la fête communale importe peu tout comme une autre proposition.

**Nuisibles :** Mme le Maire informe avoir fait appel au lieutenant de louveterie de secteur, suite à plusieurs signalements de ragondins à la mare. Sept animaux ont été prélevés, un nouveau passage en août est prévu.

**Terre d'Hist'Oise :** Afin d'en apprendre davantage sur l'histoire du département de l'Oise, le Conseil Départemental mets en place un dispositif baptisé "terre d'Hist'Oise" et propose aux communes de s'y inscrire afin d'échanger leurs connaissances. Mme le Maire propose à M. Cruypelinck passionné d'histoire de représenter la commune dans ce projet.

- ERDF informe avoir changé de nom, il devient à présent "ENEDIS"

- M. Lefèvre souhaiterai qu'un rappel soit publié dans le bulletin municipal concernant l'obligation à chaque propriétaire d'entretenir le trottoir d'autant que d'ici peu les communes n'auront plus l'autorisation d'utiliser de désherbants.

- Pour répondre à Mme Baudry, Mme Le Maire informe qu'aucune remontée d'information ne lui ai parvenu suite au changement des tarifs des concessions du cimetière.

- Il est proposé de créer un document pour lister les obligations à respecter lors des futures constructions sur la commune (comme l'écoulement des eaux, le branchement de la fibre ...) qui pourra être remis lors de demande de renseignements ou de dépôt d'un dossier de permis de construire.

- La société ONLI-FI a contacté Mme le Maire afin d'obtenir un rendez-vous pour proposer un changement de l'intégralité des points lumineux de la commune en LED, comme il a été fait par exemple dans la commune de Brégy. Comme le rappelle M. Lefèvre, les points lumineux ont été changés il y a deux ans, il n'est donc pas nécessaire de procéder à leur remplacement.

- Comme évoqué lors du conseil municipal du 11 janvier dernier, M. Lefèvre Thibaud, agriculteur sur la commune, a déposé une demande d'autorisation de travaux en mairie pour la pose de tuyau sous une voie communale afin de servir à l'alimentation de plusieurs sorties d'irrigation agricoles. Madame le Maire lui a donné l'autorisation de réaliser ses travaux par arrêté municipal concernant les voies communales.

*Séance levée à 22h30.*